

Règlement et organisation des stages – Charleroi Nature ASBL (2023)

En inscrivant un ou des enfant(s) aux stages de Charleroi Nature, les parents s'engagent à respecter le présent règlement.

1. Participation

Conditions préalables pour participer à un stage:

- respect de la tranche d'âge prescrite avec la date de début du stage comme référence.
- être physiquement apte.
- avoir l'autorisation des parents ou de la personne responsable.

2. Inscription

Pour réserver et participer à un ou plusieurs stage(s), il convient de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur la page "activités" > "stages" de www.chana.be (Infos et renseignements complémentaires au 071/18 10 90 ou par e-mail à info@chana.be).

Un mail de confirmation vous est alors envoyé, comprenant, avec nos coordonnées bancaires, l'invitation au paiement correspondant au stage. **C'est la réception de ce paiement qui valide l'inscription.**

Il vous est aussi demandé de compléter-en ligne- une fiche de renseignements qui comprend les données médicales. Ce document doit obligatoirement être complété **dès réception de la confirmation.**

3. Paiement

Le paiement intégral se fait anticipativement, suivant modalités dans le mail de confirmation d'inscription au stage, par virement bancaire au compte IBAN **BE41 0688 9775 2710** – Code BIC : GKCCBEBB – Charleroi Nature ASBL, avenue des Muguets 16 – 6001 Marcinelle, avec la communication renseignée sur le message de confirmation. **1 paiement par stage et par enfant.**

4. Annulation et/ou désistement

a→ En cas d'annulation: celle-ci doit être signalée et motivée par écrit.

1° avant le 8ème jour précédant le stage, le montant du stage est intégralement remboursé.

2° 8 jours ou moins avant le stage, celui-ci est remboursé à raison de 50 % du prix total.

3° en cas d'annulation non signalée par écrit, l'intégralité du montant du (des) stage(s) est dûe.

En cas de non paiement, Charleroi Nature ASBL fera valoir, par toutes voies légales, son droit au recouvrement de l'intégralité du montant dû.

b→ En cas de maladie

Un certificat médical doit être remis.

1°: avant début du stage > remboursement intégral

2° Si le problème médical survient durant la période du stage, le signalement doit être fait avant 10h le premier jour de l'absence. Le remboursement est alors opéré sur base des dates couvertes par le certificat médical dûment complété. Si le signalement est fait après 10h, le premier jour n'est pas remboursé.

Le certificat médical doit nous parvenir dans les plus brefs délais. Aucun remboursement n'est consenti pour un certificat fourni APRES la fin d'un stage.

NB : un rendez-vous pour une visite médicale programmée en cours de stage n'est pas considéré comme maladie donnant droit à un remboursement.

c→En cas de "force majeure"

Si un stage débuté doit être interrompu en cas de force majeure, indépendamment de la volonté de l'organisateur (Chana) (ex: intempéries, épidémie, ...), le choix est laissé entre un remboursement couvrant 50% de la valeur des journées perdues OU le report de 100% de la valeur des journées perdues sur un stage futur.

5. Activités

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00 (ou suivant horaire communiqué). Pour la bonne organisation de nos stages, il est demandé d'être présent **10** minutes avant l'heure de début. L'accueil n'est pas garanti en cas d'arrivée tardive.

6. Garderie

Sauf exception (voir horaire spécifique du stage) une garderie est organisée de 7h30 à 9h00 et de 16h à 18h00. Le tarif de cette garderie est exprimé sous forme d'un forfait pour toute la durée du stage. (voir tarif)

7. Abandon ou renvoi du stagiaire

En cas d'interruption du stage, pour raison autre que médicale (voir point 4b2), aucun remboursement n'est consenti. Idem en cas de renvoi du stagiaire.

8. Réduction sur le prix des stages.

Une réduction de 10% est accordée aux familles nombreuses (3 enfants) et au personnel communal de Charleroi. Toute demande de réduction doit être faite avant le paiement. Aucun remboursement ne sera effectué après celui-ci.

9. Assurances: Charleroi Nature ASBL souscrit les contrats d'assurance nécessaires (RC et accidents corporels).

10. Effets personnels

Charleroi Nature ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets, d'argent, de vêtements ou de lunettes. Il est vivement déconseillé aux participants d'emporter des objets de valeur (GSM, console de jeux, bijoux, etc.) sauf pour des activités spécifiques signalées par l'animateur.

11. Contrat d'activité

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement, les animateurs, les horaires, ainsi que l'esprit des activités. Tout manquement aux règles élémentaires de bonne conduite sera sanctionné par le renvoi immédiat. En cas de renvoi, aucun remboursement ne sera opéré (voir point 7).

L'utilisation de GSM par les enfants est interdite pendant les heures de stage.

12. Réclamation

Toute réclamation sera traitée si elle parvient motivée, par écrit ou par e-mail, à l'adresse suivante : anabelle@chana.be.

13. Accident

Le personnel prendra toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie. Les parents seront avertis immédiatement et l'appel aux services d'urgence sera mis en œuvre en cas de nécessité.

14. Droit à l'image

Pendant nos activités et événements, il est possible que des photos soient réalisées, dans le but d'alimenter notre réserve de visuels pour la communication Chana. Si un.e participant.e ne souhaite pas être identifiable sur ces images, il suffit de le mentionner **avant** l'événement. Nous souhaitons en effet respecter le droit à l'image de chacun.e .

Une signature vous sera demandée le premier jour du stage sur la fiche que nous aurons préalablement imprimée.

15. Prime par les mutualités

Certaines mutuelles octroient une prime pour la participation des enfants à des stages. Une attestation de participation -acceptée par les mutuelles vous est envoyée par Email.

16. Attestation fiscale:

Une attestation fiscale de fréquentation au(x) stage(s), reprenant les sommes versées vous est envoyée par Email après le 31 décembre de l'année pendant laquelle s'est déroulé le stage.

17. Mentions légales

Le siège de l' ASBL est situé à Marcinelle (6001) , avenue des Muguets 16. Registre des personnes morales (RPM) : Tribunal de l'entreprise du Hainaut - division de Charleroi. N°entreprise : 0820.963.557

18. RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Charleroi Nature Asbl utilisera les informations personnelles fournies pour vous contacter dans le cadre des activités organisées chez Chana. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Vous pouvez à tout moment nous demander d'être retiré de notre base de données.